

Zurich, 18 septembre 2024

1291 La Fondation de Placement Suisse – L'assemblée des investisseurs approuve à l'unanimité les propositions du Conseil de fondation

- L'assemblée des investisseurs approuve à l'unanimité toutes les propositions du Conseil de fondation
- **Groupe de placement « Immobilier Suisse »** Distribution stable de CHF 2.90 par part au 26 septembre 2024
- **Groupe de placement « Projets immobiliers durables Suisse »** Le produit net est compensé par la valeur capitalisée du groupe de placement

1291 La Fondation de Placement Suisse (« 1291 ») a tenu son assemblée des investisseurs aujourd'hui, qui a approuvé à l'unanimité toutes les propositions du Conseil de fondation. Les comptes annuels 2023/2024 ont été approuvés. En outre, la proposition du Conseil de fondation pour une distribution stable de CHF 2.90 par part du groupe de placement « Immobilier Suisse » pour un montant total de CHF 25.91 millions et le report à compte nouveau de CHF 6.59 millions dans ce groupe de placement ont été approuvés. Les investisseurs pourront choisir entre une distribution en espèces ou un réinvestissement par l'attribution de nouvelles parts (plus des frais de 0.25% sur la valeur nette d'inventaire (Net Asset Value) après le dividende de CHF 2.90). Si l'investisseur n'exerce pas son droit d'option, la distribution est effectuée par l'attribution de nouvelles parts. La date ex de la distribution est le 24 septembre 2024, avec une date de paiement le 26 septembre 2024.

Dans le deuxième groupe de placement « Projets immobiliers durables Suisse », qui été lancé en 2022 et se concentre sur les investissements dans des projets de construction durables bénéficiant d'un emplacement et d'une qualité matérielle de premier ordre, il a été décidé, conformément à la proposition du Conseil de fondation, de compenser le produit net de CHF -0.22 millions par la valeur capitalisée du groupe de placement. Les projets de nouvelles constructions à Wil/SG et Effretikon/ZH se déroulent comme prévu, sont tous deux situés de manière optimale au centre-ville et représentent pour les investisseurs une opportunité d'investissement économiquement attractive et orientée vers la durabilité.

L'assemblée des investisseurs a aussi été donné décharge aux membres du Conseil de fondation et de la Direction pour leurs activités aux cours de l'exercice 2023/2024. BDO AG, Zurich, était réélu comme organe de révision pour une année supplémentaire, jusqu'à la clôture de l'assemblée ordinaire prochaine.

Interlocuteur

Dieter Marmet

Directeur général

1291 Die Schweizer Anlagestiftung

Feldeggstrasse 26

CH-8008 Zurich

T : +41 44 218 1291

info@1291ast.ch

www.1291ast.ch

1291 Die Schweizer Anlagestiftung

www.1291ast.ch

1291 Die Schweizer Anlagestiftung (1291 La Fondation de Placement Suisse) est une fondation de placement de droit suisse. Le groupe de placement « Immobilier Suisse » investit sur tout le territoire Suisse dans des biens immobiliers soigneusement sélectionnés à usage résidentielle ou commerciale, de bureaux, de services, de vente ou de commerces, même si la priorité étant clairement mis sur l'usage résidentiel avec une allocation cible d'au moins 60%. Le groupe de placement « Projets immobiliers durables Suisse », concentre ses investissements sur la constitution et l'extension d'un portefeuille immobilier diversifié et durable de projets de construction et de développement de projets avec une part d'habitation d'au moins 60% également. Tous les biens immobiliers du portefeuille doivent répondre à des exigences essentielles en matière de durabilité et apporter ainsi une

1291 Die Schweizer Anlagestiftung

Feldeggstrasse 26 • 8008 Zurich

T : +41 44 218 1291 • info@1291ast.ch



Die Schweizer Anlagestiftung

contribution ESG à long terme. La fondation de placement est représentée au sein de la Conférence des administrateurs de fondations de placement (CAFP) et est surveillée par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la loi fédérale sur les services financiers (FIDLEG) ou de l'ordonnance sur les fondations de placement (ASV). Il ne constitue pas une offre ou une recommandation de souscription ou de vente d'instruments financiers ou services, mais est destiné uniquement à des fins d'information. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives qui sont soumises à des incertitudes et à des risques et qui peuvent changer. Le lecteur doit donc être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements réels futurs. Veuillez noter que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les données dont disposait la 1291 La Fondation de Placement Suisse au moment de la préparation de ce communiqué de presse. 1291 La Fondation de Placement Suisse n'est pas tenue de mettre à jour des déclarations prospectives contenues dans ce présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Les décisions d'achat ou de souscription de nouveaux parts dans les groupes de placement de la 1291 Fondation de Placement Suisse devraient être prises exclusivement sur la base des prospectus pertinents des groupes de placement (en Allemand), qui peuvent être obtenus gratuitement auprès de la fondation de placement.

Ce communiqué de presse est destiné uniquement au territoire suisse.